



**COURIR
MOROGES**

Trail de la rentrée 07.09.2019

REGLEMENT :

Organisateur : Association Courir Moroges – 11, rue des lavoirs 71390 Moroges.

Date, lieu et horaires des courses : Samedi 7 septembre 2019 – Départ et arrivée à la salle des fêtes de Moroges. Parcours disponibles sur notre site Internet www.courir-moroges.fr.

- Trail de la rentrée : 10km (16 ans et +) et 20km (18 ans et +), départ 17h en commun,

- Course jeunes (7 à 15 ans) : 800m pour les 7-9 ans - 1,5km (pour les 10-11 ans) et 3km (pour les 12-15 ans) : départ 16h.

Inscriptions : Epreuves ouvertes à tous les athlètes licenciés et non licenciés munis d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied EN COMPETITION de moins d'un an, d'une licence FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA.

Inscriptions en ligne sur www.le-sportif.com.

Inscriptions par courrier à adresser au plus tard le 3/09/2019.

Prix 10 km: 11€ inscription anticipée – 13€ sur place (gobelet Ecocup inclus)

Prix 20 km: 16€ inscription anticipée – 18€ sur place (gobelet Ecocup inclus)

(Pour lutter contre le gaspillage des gobelets en plastique, un gobelet consigné Ecocup Courir Moroges sera fourni à tout participant, il pourra être restitué en fin de course – 1€ – aucun gobelet plastique ne sera fourni au ravitaillement)

Pasta Party animée, le soir de la course : 8 €

Course jeune : *gratuite pour les 7-9 ans, participation 1€ (pour les 10-11 ans) et 2€ (pour les 12-15 ans), inscriptions sur place.*

Retrait des dossards : Le samedi 7/09/2019 de 14 à 16h à la salle des fêtes de Moroges.

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Ravitaillements : Un ravitaillement à mi-parcours, 1 ravitaillement à l'arrivée. Points d'eau supplémentaires selon météo.

Vestiaires et sanitaires : Ils seront à la disposition des coureurs, à la salle des fêtes de Moroges. Des douches seront en accès libre au stade de foot de Moroges.

Signalisation : Balisage du parcours au sol et à la rubalise, fléchage.

Sécurité : Surveillance médicale à l'arrivée.

Assurance : L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

Droit à l'image : De par son engagement, le participant autorise l'organisateur, les partenaires et les médias à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, ceci dans le cadre de reportages ou de promotion de l'évènement.

Classement et récompenses : Pas de cumul. 1 lot à chaque participant.

1 lot au premier de chaque catégorie femme et homme.

1 lot aux 3 premiers du classement scratch femme et homme.

Les récompenses ne seront données qu'aux coureurs présents lors de la remise des prix effectuée après les courses, à la salle des fêtes de Moroges.

Responsabilité : En signant son bulletin d'inscription, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter toutes les clauses.